



16.02.2012

---

## Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No. 302

---

### Informations sur la procédure de l'affranchissement postal 2012

#### Enquête périodique – Autres tâches et agences communales

Nous vous rappelons, que cette année aura à nouveau lieu une enquête sur les envois postaux et le trafic des paiements et vous rendons attentifs aux principes suivants :

**a) Autres tâches**

La circulaire CTDp prévoit une enquête périodique sur les envois postaux et le trafic des paiements tous les deux ans (réf. cm 8009). **L'année 2012 est une année d'enquête.** Les caisses de compensation peuvent établir un seul formulaire d'enquête pour l'ensemble de leurs autres tâches. Veuillez consulter le chiffre marginal 8014 CTDp à ce sujet.

**b) Agences communales**

Les caisses cantonales doivent également nous annoncer la totalité des coûts des envois postaux effectués par leurs agences communales (réf. cm 6015 CTDp).

**c) Durée de l'enquête**

L'enquête aura lieu du **1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 juin 2012**. Les résultats devront être reportés **jusqu'à fin juillet 2012** sur les formulaires à disposition dans Intranet AVS/AI sous « applications sécurisées ».

- Nous vous prions de vérifier les formulaires mis à disposition pour votre caisse et de nous communiquer d'éventuelles modifications ou mutations (réf. cm 8015 CTDp).

Veuillez vous adresser à la l'adresse suivante pour des questions au sujet du « login » resp. de « l'accès à vos formulaires » : [access-center@zas.admin.ch](mailto:access-center@zas.admin.ch)